



L'épargne en vue de la retraite

Séance plénière du COR
24 janvier 2018

Secrétariat général du COR

Contexte et définitions

- Dernières projections du COR (rapport annuel de juin 2017) : baisse projetée du niveau de vie relatif des retraités et des taux de remplacement au fil des générations à l'horizon 2070
- Opinions des Français sur leur retraite (séance de décembre 2017); inquiétude mais la retraite n'est pas le motif principal d'épargne
- Épargne retraite : épargne accumulée pendant la vie active, afin de pouvoir faire face aux risques susceptibles de survenir en fin de vie
- Deux éléments clefs de l'épargne retraite (analogie avec les systèmes en répartition)
 - Blocage des sommes placées (produit « tunnel »)
 - Sortie en rente viagère (mutualisation du risque de longévité)
- Définition conceptuelle et mise en œuvre pratique
 - Définition brouillée par les enveloppes juridiques et fiscales
 - Pas de correspondance univoque entre *motif* et *support* d'épargne

Objectif et contenu du dossier

- Proposer un état des lieux sur les dispositifs d'épargne retraite supplémentaire en France
 - Caractéristiques réglementaires et fiscales (**documents n° 2 et 4**)
 - Éléments statistiques (**document n° 5**), avec un éclairage sur les dispositifs collectifs professionnels (**document n° 8**) le PERCO (**documents n° 6 et 7**) → présentation des documents n°2, 5, 6 et 8 par Julie Tréguier (DREES)
- Replacer les comportements d'épargne retraite dans le comportement global d'accumulation de patrimoine des ménages (**documents n° 9 à 13 ; document n° 16**) → présentation par Anne Lavigne (SG-COR)
- Proposer des éléments de comparaison internationale (**documents n° 14 et 15**) → présentation par Marco Geraci (SG-COR)